

14ème législature

Question N° : 66932	De Mme Valérie Pécresse (Union pour un Mouvement Populaire - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Rubrique > formation professionnelle	Tête d'analyse > centres de formation	Analyse > apprentissage. offres de formation. portails d'inscription des élèves. accès.
Question publiée au JO le : 21/10/2014 Date de changement d'attribution : 03/09/2015 Date de renouvellement : 17/03/2015 Question retirée le : 26/01/2016 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Pécresse interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le portail Affelnet et principalement sur l'affectation des jeunes après la troisième. Ce portail contient l'offre de formation de seconde générale et technologique en lycée et l'offre de formation en seconde professionnelle et en 1ère année de CAP en lycée professionnel exclusivement. Les formations proposées par les CFA qui sont susceptibles d'intéresser le public de troisième en sont totalement exclues. Il s'agit là d'une iniquité flagrante dans l'accès à l'information pour les jeunes et les familles au moment où ceux-ci formulent des vœux d'affectation et au moment où l'on souhaite développer l'apprentissage c'est pourquoi elle lui demande à ce que les formations proposées par les CFA, qui le souhaitent, soient référencées sur Affelnet.